

**Sèdagban Hygin Faust KAKAI**  
**(Sous la direction)**

**LA CITOYENNETE POLITIQUE AU BENIN**  
**Eléments d'instruction civique**

**Les Editions CESPo**



Sèdagban Hygin Faust KAKAI

(Sous la direction)

**LA CITOYENNETE POLITIQUE AU BENIN**  
*Eléments d'instruction civique*

Publié avec le soutien technique du  
Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)



[www.cespo.org](http://www.cespo.org)

de l'assistance de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique  
près le Bénin (Section des Affaires Publiques)



et de l'Association des Anciens Bénéficiaires des  
Programmes YALI (BYAA)



Les Editions CESPo

**Centre d'Études Sociologiques et de Science Politique (CESPo)**

Université d'Abomey-Calavi

Faculté de Droit et de Science Politique

Campus universitaire d'Abomey-Calavi

**BP** : 1683 Abomey-Calavi (BENIN)

**Site web** : [www.cespo.org](http://www.cespo.org)

**Email**: [cespouac@gmail.com](mailto:cespouac@gmail.com)

**Les Editions CESPo**

Conception de la maquette de l'ouvrage : M. Hygin KAKAI & M. Romaric

MOUFTAOU

Réalisation de la maquette de l'ouvrage : Mme Christelle FAGBOHOUN

DEPOT LEGAL N° 10409 DU 11/06/18

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU BENIN

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE

ISBN 978-99919-76-36-5

## REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient :

- Son Excellence **Madame Lucy TAMLYN**, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique près le Bénin ;
- **Monsieur Kanishka GANGOPADHYAY**, Directeur des Affaires Publiques de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique près le Bénin ;
- **Monsieur Romaric MOUFTAOU**, Spécialiste des Programmes à la Section des Affaires Publiques de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique près le Bénin ;
- **Monsieur Simon ASOBA**, Conseiller politique de l'Agence Internationale des États-Unis pour le Développement au Bénin (USAID-Bénin) ;
- tous les **Membres du comité scientifique et de lecture**. La qualité de vos contributions a permis de concrétiser cet ouvrage ;
- **Monsieur Nicaise DEGUENONVO** et **Madame Titilayo FAFOUMI**, respectivement Président et Trésorière du Conseil d'Administration de l'Association des Bénéficiaires du programme YALI (BYAA) ;
- la **Sœur Nathalie YASSINGUEZO** de la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin du Bénin pour avoir coordonné la lecture minutieuse de cet ouvrage ;
- la **Sœur Chimène GBEHADE** de la Congrégation des Sœurs de Saint Augustin du Bénin pour une relecture satisfaisante de l'ouvrage. Ce travail gracieux réalisé en temps utile est une preuve de citoyenneté ;
- le Manager **Christelle FAGBOHOUN** pour l'assistance-conseil en matière éditoriale.



## LISTE DES CONTRIBUTEURS

**1. ADANDEDJAN Ambroise** est titulaire d'une thèse de doctorat en droit public de l'Université d'Abomey-Calavi, d'une maîtrise en droit de l'Université d'Abomey-Calavi, d'un diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en rédaction des actes normatifs et systèmes législatifs comparés (Université de Princeton/USA), d'un master en administration générale et territoriale à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature de l'Université d'Abomey-Calavi, d'un Diplôme d'Études Approfondies en droits de l'homme et démocratie de la Chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie. Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, Ambroise M. ADANDEDJAN est actuellement membre de la cellule juridique de la Présidence de la République après avoir été pendant plus d'une quinzaine d'années, chef du département de la législation de la réglementation, des liaisons institutionnelles et du contentieux du Secrétariat Général du Gouvernement.

**2. AKEREKORO Hilaire** est actuellement Maître de conférences Agrégé de droit public (Lauréat du Concours du CAMES-SJPEG, 2017). Il est titulaire d'un Doctorat unique en droit public, obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) (2010), d'une Attestation de pédagogie universitaire (2013), d'une Attestation de Maîtrise de l'Assistanat en droit public (2015). Ancien stagiaire du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine (MAEIA) de la République du Bénin, il a été, sur le plan administratif, le Chef adjoint élu du département de droit public, chargé des projets de recherches à la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP) de l'UAC. Expert-consultant auprès de diverses institutions, structures et organisations publiques comme privées, animateur de séminaires de formation, communicateur à de nombreux colloques nationaux et internationaux, il enseigne, sur le plan académique, l'Histoire politique et constitutionnelle du Bénin, le Droit administratif des biens, le Droit des collectivités territoriales et le Droit public économique.

**3. ARIFARI-BAKO Nassirou** est Maître de Conférences, professeur de Sociologie Politique à l'Université d'Abomey-Calavi. Il fit ses études supérieures à l'Université nationale du Bénin, à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales en France et aux Universités de Hohenheim/Stuttgart et de Mainz en Allemagne pour l'obtention de son Doctorat (PhD) en Ethnologie et Anthropologie sociale.

Homme politique, il est à son 3<sup>ème</sup> mandat de Député à l'Assemblée nationale du Bénin (depuis 2007). Ancien ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur entre 2011 et 2015, il a été Conseiller technique à la Culture et à l'alphabétisation au ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme entre 2005 et 2006. Il est actuellement Président de la Commission des Relations extérieures, de la Coopération au développement, de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée nationale.

**4. ASOBA Simon** est juriste de formation. Après un séjour au sein de la société civile béninoise en tant que Coordonnateur national du réseau WANEP Bénin où il s'est longuement frotté à la question électorale ; il a ensuite continué sa carrière au sein d'organisations internationales où il s'est intéressé à la politique sécuritaire régionale dans l'espace CEDEAO. Son centre d'intérêt professionnel actuel touche la gouvernance politique, économique et les questions de développement au Bénin.

**5. AYENA K. Fidèle** est titulaire d'un doctorat en Science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole, d'un Master en Action Publique et Gouvernance Territoriale de l'Institut d'Etudes Politiques Sciences Po Bordeaux, d'un Master 1 en Droit public et Science politique et d'une Licence en Droit de l'Université Montesquieu Bordeaux 4. Il est enseignant-chercheur à la FADESP de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Il a principalement occupé les fonctions et responsabilités administratives suivantes : Assistant technique à la CENA, Conseiller Technique Juridique de la Primature, Chef Adjoint de département de Science Politique de la FADESP/UAC.

**6. CAPO-CHICHI Josée-Christelle** est Diplomate, Secrétaire Adjoint des Affaires Etrangères, en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chef du service Europe du Nord à la Direction de l'Europe. Diplômée d'un Master en Développement International à l'Université Hankuk des Etudes Etrangères, en Corée du Sud, d'une maîtrise ès sciences juridiques et d'une licence en Diplomatie et Relations Internationales de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

Elle fut notamment Point focal du Gouvernement au Système d'Alerte Précoce de la CEDEAO, membre du Comité des experts pour la restructuration du Conseil de l'Entente, et travailla également comme expert, représentant du Gouvernement dans les comités des institutions d'intégration africaine tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), et l'Union Africaine.

**7. CHABI IMOROU Azizou** est Maître-Assistant (CAMES) de Sociologie politique à l'Université d'Abomey Calavi (UAC). Membre du Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), membre de l'équipe de pilotage du Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPO), il a soutenu à l'Université de Mayence (Allemagne) une thèse de doctorat sur le syndicalisme enseignant au Bénin dans le cadre d'un programme comparatif de recherche sur le Bénin, le Niger, le Ghana et le Mali. Aujourd'hui, il s'intéresse également à des thématiques telles que : les politiques publiques, les services publics africains, la gouvernance, les élections locales, les parlements africains. Entre 2012 et 2016, il a assumé diverses hautes fonctions au Ministère béninois des Affaires Etrangères.

**8. DOSSA Edouard Cyriaque** est un Magistrat, Docteur en Droit Privé et Sciences Criminelles et ancien Procureur de la République près le Tribunal de Ouidah. Il est actuellement le Directeur des Services Judiciaires au Ministère de la Justice et de la Législation. Il enseigne dans les universités publiques du Bénin.

Il est titulaire d'un diplôme en Magistrature à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit de la personne et de la Démocratie à la Chaire UNESCO de l'Université d'Abomey-Calavi, d'une Maîtrise en Droit, option III, Droit des Affaires et Carrières Judiciaires à l'Université d'Abomey-Calavi et Consultant-Formateur dans divers domaines de système judiciaire. Il est auteur de plusieurs ouvrages dont notamment « L'extradition passive au Bénin : Textes et pratique à l'épreuve du temps » Publié le 8 août 2008 à Cotonou (République du Bénin) ; « Introduction thématique au Code de procédure pénale et autres textes

complémentaires en République du Bénin» Publié le 12 mai 2016 à Cotonou (République du Bénin).

**9. HINNOU Patrick** est sociologue et politiste, enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015. A l'Université nationale du Bénin (actuelle UAC), il sort nanti de trois (03) diplômes de 3<sup>e</sup> Cycle en sciences humaines (DEA & CAPES), puis en science politique et administrative (DESS). Suite à des recherches doctorales entreprises en Allemagne (Bielefeld) mais aussi en France (Paris 8), il est titulaire d'un double doctorat obtenu respectivement en sociologie et en science politique. Il est auteur de l'ouvrage *Négocier la démocratie en Afrique : l'exemple du Bénin* paru chez L'Harmattan en 2014.

**10. KAKAI Sèdagban Hygin Faust** est Agrégé de Science politique. Diplômé d'études supérieures en sciences sociales et humaines (doctorat en science politique, DEA en droits de l'homme et démocratie, master recherche en sciences de l'éducation, maîtrise en sociologie-anthropologie et DESS en sciences de la population), il enseigne la Sociologie et la Science politique dans les universités publiques du Bénin et dans des universités étrangères. Directeur du Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique ([www.cespo.org](http://www.cespo.org)) de l'Université d'Abomey-calavi, il est également le Coordonnateur du Master recherche en Science Politique Fondamentale à l'Ecole doctorale des Sciences Juridiques, Administratives et Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi. Rédacteur en chef de la *Revue Béninoise de Science Po* (RBSP), co-auteur de plusieurs ouvrages, il est membre de l'Association Belge francophone de Science politique (ABSP).

**11. KAKAI Sindagbo Alban Gilles** est Docteur en Sociologie de l'action publique de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). Il est affilié au Groupe de Recherche sur les Migrations & Faits de société (GERM & Faits de Société, [www.germ.sn](http://www.germ.sn)) de l'Université Gaston Berger et au Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique ([www.cespo.org](http://www.cespo.org)) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Il est également membre du Carrefour Africain de Recherche et d'Echanges pour le développement ([www.carede.org](http://www.carede.org)).

**12. KITTI Nathaniel** est juriste-politiste, enseignant-chercheur en science politique à la faculté de droit et de science politique de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration du Bénin, il a servi pendant 15 ans dans l'administration publique à divers postes de responsabilité et a été consultant dans divers organismes internationaux (PNUD, handicap international etc.).

**13. KPENONHOUN Césaire F. S.** a soutenu une thèse de doctorat d'État en droit public à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, maître d'assistant (CAMES), Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) au Bénin.

Monsieur Césaire KPENONHOUN est également auteur de l'ouvrage, *Les enfants réfugiés au Bénin* (préface par le Professeur Theodore HOLO). Il est coauteur de l'ouvrage *“Constitutions et textes constitutionnels de la République du Bénin depuis les origines daboméennes”*.

**14. LALLY Amel** est titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Droits de la personne et démocratie (Chaire UNESCO des Droits de la personne et démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi), d'un DEA en Droit international de l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales de Genève et d'un Master 2 Recherche de l'Université de Strasbourg. Arnel Lally est Docteur en Droit de l'Université de Genève. Il a été Référendaire à la Cour internationale de Justice, puis Assistant du Conseiller principal en politique juridique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avant d'être, à partir de 2014, dans les faits, Professeur-assistant de Droit public à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) où il sera recruté en 2015. Il est Chercheur au Centre de droit constitutionnel de l'Université d'Abomey-Calavi. Actuellement, il est Conseiller juridique au Secrétariat général du Gouvernement.

**15. LAWSON Dénis** est Docteur en Science Politique, Centre Montesquieu de Recherche Politique, Université de Bordeaux en France, et diplômé en sociologie-anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. Il est Professeur assistant à la Faculté de Droit et de Science Politique FADESP, Université Abomey Calavi au Bénin. Il enseigne l'anthropologie politique, l'anthropologie de la guerre, démocratie et politique comparée au Département de Science Politique. Ses travaux en sociologie politique et relations internationales portent sur les concepts : d'identité, de conflit, de paix, d'éthique et de gouvernance, d'organisations internationales.

**16. MARIANO Mireille Mercedes** est Communicatrice de formation et auditrice en master management des élections. Membre active de plusieurs associations en charge des questions de gouvernance, plusieurs fois agent électoral de la CENA, puis depuis 2014, cadre de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Passionnée des élections, formée pour organiser les élections, elle a pratiqué les différentes étapes de l'organisation d'un processus électoral.

**17. da MATHA Marcel Arnaud** est titulaire d'une licence en Diplomatie et Relations Internationales, d'un Master (II) en Diplomatie et Relations Internationales à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, d'une Maîtrise (Master I) en Sciences Politiques et Relations Internationales à la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP). A l'École doctorale des Sciences Juridiques, Politiques et Administratives de l'UAC, il a préparé un Master Recherche en Droit International et Organisations Internationales. Il est actuellement consultant et analyste dans les divers domaines du droit et des sciences politiques en rapport avec le développement (notamment en droit international, droits de l'homme, droit international humanitaire, gouvernance et démocratie, etc.).

**18. MOUFTAOU Romaric** est banquier de formation. Ayant fait diverses études supérieures au sein d'universités en Afrique et en Europe (Master en Politiques Publiques, Démocratie et Gouvernance ; M.B.A. en Management Financier, Bachelor of Arts en Administration des Affaires, Diplôme de Technicien Supérieur en Gestion des Banques), son parcours professionnel révèle son grand intérêt pour les questions de développement. Après des années de service en gestion des banques, marketing, gestion des entreprises et volontariat à l'international, il évolue désormais dans le monde de la diplomatie où il travaille sur les programmes des affaires publiques. Sa passion pour l'édification d'une jeunesse engagée et pour un Bénin développé l'a conduit à se

focaliser dorénavant sur la contribution qu'il peut apporter à l'élaboration de politiques publiques à impact durable au Bénin et en Afrique.

**19. MOUMOUNI Guillaume** est docteur en relations internationales, diplômé de l'Université de Pékin en Chine. Il est enseignant-chercheur à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin et chercheur- associé au South African Institute of International Affairs.

**20. NOUATCHI Théodule** est doctorant en droit public, titulaire d'un DEA en Droit Public Fondamental, d'un DEA en Droits de la personne et Démocratie. Depuis 2012, il est le 2<sup>ème</sup> Vice-président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du Bénin. Il est consultant dans les Marchés Publics et Formateurs/Expert en Partenariat Public Privé (PPP). Depuis 1998, il est Membre fondateur du Front des Organisations Nationales contre la Corruption (FONAC) et y a occupé de très hautes fonctions. Observateur des élections pour la CEDEAO, Monsieur NOUATCHI Théodule est l'Expert/pays de l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD).

**21. OGOUMA Ayèna Salomon** est titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires et Carrières Judiciaires obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, d'un Master 2 en Droit International et Européen en Droits Fondamentaux obtenu à l'université de Nantes en France. Actuellement, il est doctorant en Droit Public à l'Université de Parakou.

Administrateur, il cumule une expérience de neuf (09) années de pratique du contentieux de la fonction publique au Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Depuis mai 2017, il assume les fonctions de Secrétaire Permanent de l'Autorité centrale en matière d'adoption internationale au Bénin qui est une structure sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance.

**22. OKIOH Abadjè Serge Patrick** est titulaire d'un Doctorat en Droit Public soutenu à l'Université d'Abomey Calavi. Enseignant à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Parakou (BENIN), il est aussi titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit Public Fondamental, d'une Maîtrise ès Sciences Juridiques, option Science Politiques et Relations Internationales, il est Consultant-Formateur en droit.

**23. OLIHIDE Clotaire** est diplômé du cycle 1 de L'ENA en Droit et Administration Générale et d'un Master professionnel en management des élections. Dix (10) ans de service à la CENA, il est Consultant sur les questions de gouvernance politique et électorale.

**24. SOGLOHOUN Prudent** est un Enseignant-Chercheur, Maître-assistant de Droit public à l'Université d'Abomey-Calavi. Il est titulaire d'un Doctorat en Droit public obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), d'un Master en Droit de la Propriété intellectuelle obtenu à l'Université de Yaoundé II (Cameroun) et d'un Certificat 2 en langue allemande à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). Depuis juin 2016, il assume, en plus de ses charges universitaires, les fonctions de Chef du Département Administration générale à l'École nationale d'Administration et de Magistrature.

**25. TOGBE Pierre** est Docteur en Droit public de l'Université d'Abomey-Calavi. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit, option science politique et relations internationales et d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) obtenus à l'Université d'Abomey-Calavi. Il a aussi obtenu, le certificat de formation en « Compétences analytiques dans la sécurité humaine et les conflits contemporains », délivré par West Africa Peacebuilding Institute (WAPI), au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix. Il a collaboré dans le cadre des projets de recherche, avec notamment l'Institut pour la Gouvernance Démocratique (IGD) et le Centre de Droit Constitutionnel (CDC). M. Pierre TOGBE est par ailleurs membre du Bureau exécutif de l'Association béninoise de droit constitutionnel (ABDC).

**26. TONI Errol** est diplômé de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Bénin, titulaire d'un double doctorat en droit public délivré par les universités Jean Moulin – Lyon 3 (France) et d'Abomey-Calavi (Bénin). Actuellement, outre ses activités d'enseignement relatives au droit et aux finances publiques, il exerce des fonctions de Chercheur au Centre d'Études et de Recherches sur l'Administration et les Finances (CERAF Université d'Abomey-Calavi / Bénin). Il a également participé, en qualité de Chercheur-invité, à l'édition 2014 de la Nuit européenne des chercheurs. Il est l'auteur d'un ouvrage portant sur *L'information du citoyen sur la gestion des fonds publics* (2011).

**27. TOSSOU Rogatien Makpéhou** est Maître de Conférences des Universités du CAMES et spécialiste de l'Histoire politique contemporaine ; il est aussi Professeur Certifié d'Histoire-Géographie. Ses travaux sont sous-tendus par une approche pluridisciplinaire et l'amènent à recourir à la science politique, à la sociologie politique, etc. Expert en 2014 du « *Deuxième Forum sur le secteur de l'éducation au Bénin* », il a occupé de hautes fonctions au sein de l'administration des Ministères en charge de l'éducation. Actuellement, il est le Directeur Scientifique du Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique à l'UAC.

**28. TOTAH Arnauld Romance** est titulaire d'une Maîtrise en Droit obtenue à l'Université d'Abomey-Calavi. Compte tenu de ses aptitudes à la gestion administrative, il a été Directeur Assainissement à GLASSEM. S.A, une société privée de droit civil béninois implantée au Bénin. En 2002, il a été Membre de l'équipe de rédaction du répertoire des lois votées à l'Assemblée Nationale, des Décisions et Arrêts pris par la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême pour le compte du MCRI-SCBE.

**&&&&&&&**

**Le présent ouvrage ne reflète nullement la position d'une institution, d'une  
agence de développement, d'un centre de recherche ou encore d'une  
organisation de jeunesse.  
Les écrits sont l'œuvre intellectuelle de leurs auteurs.**

## COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Identité	Titres académiques & Institutions	Qualité
<b>Professeur Ibrahim SALAMI</b>	Agrégé de droit public, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Président
<b>Prof. Dr Hygin KAKAI</b>	Agrégé de science politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Rapporteur
<b>Prof. Dr. Arsène-Joël ADELOUI</b>	Agrégé de droit public, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Prof. Dr. Paterne MAMBO</b>	Agrégé de droit public, Université de Daloa (Côte d'Ivoire)	Membre
<b>Prof. Dr. Rogatien TOSSOU</b>	Maître de conférences en Histoire politique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Prof. Dr. Hilaire AKEREKORO</b>	Agrégé de droit public, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Prof. Dr. Moïse YANOU</b>	Agrégé de science politique, Université de Yaoundé II (Cameroun)	Membre
<b>Dr. Prudent SOGLOHOUN</b>	Maître-assistant de droit public, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Dr. Patrick OKIOH</b>	Assistant de droit public, Université de Parakou (Bénin)	Membre
<b>Dr. Ambroise ADANDEDJAN</b>	Assistant de droit public, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Dr. Patrick HINNOU</b>	Assistant de Sociologie, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Membre
<b>Dr. Alban KAKAI</b>	Docteur en Sociologie, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)	Membre
<b>M. Robert D. ZANTAN</b>	Ambassadeur à la retraite, Ancien Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères (Bénin)	Membre



## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADD	Alliance pour la Démocratie et le Développement
ADP	Alliance pour la Démocratie et le Progrès
AFD	Agence Française de Développement
AFP	Alliance des Forces du Progrès
AG	Assemblée Générale
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANR	Assemblée Nationale Révolutionnaire
ANT	Agence Nationale de Traitement
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de Partenariats Économiques
APP	Alliance Pour le Progrès
ASD	Alliance pour la Sociale Démocratie
BM	Banque Mondiale
BSD	Bloc pour la Social-Démocratie
CAD	Congrès Africain des Démocrates
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples
CAR-DUNYAN	Congrès Africain pour le Renouveau
CDU	Notre Combat pour le Développement et l'Unité
CEA	Commission Electorale d'Arrondissement
CEC	Commission Electorale Communale
CECA	Communauté européenne de l'acier et du charbon
CED	Commission Electorale Départementale
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CEN	Conseil Exécutif National
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CES	Conseil Economique et Social
CESPO	Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique
CMD	Campagne pour la Moralité et la Démocratie
CND	Congrès National pour la Démocratie
COF	Comité d'Organisation des Femmes
COJ	Comité d'Organisation des Jeunes
COS-LEPI	Conseil d'Orientation et de Supervision de la LEPI
CPCCSAC	Code de Procédure Civile Commerciale Sociale Administrative et des Comptes
CPP	Congrès du Peuple pour le Progrès
CPS	Conseil de paix et de sécurité
CS	Conseil de sécurité
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CT1	Cellule chargée des affaires financières, de l'élaboration de l'avant-projet de budget, du budget, de la planification des besoins en matériel et équipement
CT2	Cellule chargée des affaires administratives, juridiques, de la sécurité et de la gestion du patrimoine électoral
CT3	Cellule chargée de la communication, des relations publiques, du recrutement des agents électoraux et des archives
CT4	Cellule chargée des études, de la conception des documents électoraux, de la formation et du suivi des agents électoraux
DCP	Droits Civils et Politiques
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturels
DH	Droits de l'Homme

DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECOSOG	Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EEZS	Equipes d'Encadrement des Zones Sanitaires
FACEEN	Front d'Action Commune des Elèves et Etudiants du Nord
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARD-ALAFIA	Front d'Action pour le Renouveau, la Démocratie et le Développement
FC	Force-Clé :
FDDM	Forum pour le Développement la Démocratie et la Moralité
FED	Fonds européen de Développement
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNS	Front National du Salut
FONEC	Forum National pour l'Eveil Civil et Civique
FPR	Front Pour la République
FURD-LDD	Front Uni pour le Renouveau, la Démocratie, la Liberté et le Développement
GMR	Gouvernement Militaire Révolutionnaire
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
IPD	Impulsion pour le Progrès et la Démocratie
LEPI	Liste Electorale Permanente et Informatisée
MADEP	Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès
MAP	Mouvement pour une Alternative du Peuple
MDC	Mouvement pour le Développement par la Culture
MDPS	Mouvement pour la Démocratie et le Progrès Social
MDS	Mouvement pour la Démocratie et la Solidarité
MERCI	Mouvement pour l'Engagement et le Réveil des Citoyens
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
MJD	Mouvement de la Jeunesse pour la Démocratie
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo
MSUP	Mouvement pour l'Union et le Progrès
NCP	Nouvelle Patrie Commune
NEP	Nouvel Elan pour le Progrès
NGR	Nouvelle Génération pour la République
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFRB	Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
OIT	Organisation Internationale du Travail
OJRB	Organisation de la Jeunesse Révolutionnaire du Bénin
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUHABITAT	Organisation des Nations Unies pour l'habitat
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH SIDA
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCB	Parti Communiste du Bénin
PCN	Plan Cadre National

PDB	Parti Démocratique du Bénin
PDUN	Parti Démocratique pour l'Unité Nationale
PESJ	Parti pour l'Environnement, la Solidarité et la Justice
PIDCP	Pacte International des Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PMA	Pays Moins Avancé
PNDD	Parti National pour la Démocratie et le Développement
PNE	Parti National Ensemble
PNPD	Parti de la Nouvelle Politique pour le Développement
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PNSP	Parti National pour la Solidarité et le Progrès
PNT	Parti National du Travail
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPD	Parti du Progrès et de la Démocratie
PRD	Parti du Renouveau Démocratique
PRPB	Parti de la Révolution Populaire du Bénin
PS	Parti du Salut
PSB	Parti Socialiste du Bénin
PSD	Parti Social-Démocrate
PSD-Bélier	Parti Social-Démocrate-Bélier
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAP	Rassemblement Africain pour le Progrès et la solidarité
RASN	Rassemblement pour la Souveraineté Nationale
RAVIP	Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population
RB	République du Bénin
RCV	Parti du Rassemblement des Citoyens pour la Vérité
RDD –	Rassemblement Démocratique pour le Développement
NASSARA	
RDL-Hébioso	Rassemblement des Démocrates Libéraux
RDL-Vivoten	Rassemblement des Démocrates pour la Liberté et la reconstruction nationale
RDP	Rassemblement pour la Démocratie et le Panafricanisme
RDT	Rassemblement pour la Démocratie et le Travail
RND	Rassemblement National pour la Démocratie
RNPJ	Rassemblement National pour la Paix et la Justice
RPR	Rassemblement pour le Progrès et le Renouveau -
RUND	Rassemblement pour l'Unité Nationale et la Démocratie
SDN	Société des Nations
SEP	Secrétaire Exécutif Permanent
SNU	Système des Nations Unies
SONUB	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence Complets
TAS	Transmission Audiophonique Sécurisée
TUE	Traité de l'Union européenne
UA	Union africaine
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UBF	Union pour le Bénin du Futur
UDD	Union Démocratique Dahoméenne
UDES	Union Démocratique pour le Développement Economique et Social
UDFP :	Union Démocratique des Forces du Progrès
UDRN	Union pour la Démocratie et la Reconstruction Nationale
UDRS	Union Démocratique pour le Renouveau Social
UDS	Union pour la Démocratie et la Solidarité
UE	Union européenne

UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFP	Union des Forces du Progrès
UGEED	Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey
ULD	Union pour la Liberté et le Développement
UNDP	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNSD	Union Nationale pour la Solidarité et le Développement
UNSP	Union Nationale pour la Solidarité et le Progrès
UNSTD	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey
UPP	Union pour la Patrie et le Progrès
UPR	Union Pour la Relève
UPT	Union pour la Patrie et le Travail
UPU	Union Postale Universelle
URP	Union Républicaine du Peuple
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
USD	Union des Socio-Démocrates
UTD	Union pour le Travail et la Démocratie
UTR	Union pour le Triomphe de la République

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
PREMIERE PARTIE : LES TRAJECTOIRES SOCIO-POLITIQUES.....	3
1. LE FAIT POLITIQUE ET L'ETAT DE DROIT.....	5
2. DE L'INDEPENDANCE AUX ANNEES 1970.....	13
3. LES ANNEES DE REVOLUTION (1972-1989).....	21
4. LES ANNEES DE DEMOCRATIE.....	33
5. LA DYNAMIQUE ELECTORALE.....	47
DEUXIEME PARTIE : DES ACTEURS DE LA VIE POLITIQUE.....	53
6. LE CITOYEN AU BENIN : DEMOCRATIE, ELECTION ET TRAVAIL GOUVERNEMENTAL.....	55
7. LES PARTIS POLITIQUES : TYPOLOGIE ET HISTORICITE.....	65
8. LES PARTIS POLITIQUES AU BENIN : TYPOLOGIE ET PRATIQUE PARTISANE.....	71
9. L'OPPOSANT ET L'OPPOSITION.....	77
10. LES SYNDICATS AU BENIN : DE 1945 A NOS JOURS.....	81
11. LA JUSTICE AU BENIN : PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT.....	97
12. LA JUSTICE AU BENIN : LES ACTEURS JUDICIAIRES.....	105
13. LA JUSTICE AU BENIN : PRINCIPALES PROCEDURES.....	111
14. LA JUSTICE AU BENIN : DECISION ET VOIES DE RECOURS.....	121
15. LA SOCIETE CIVILE.....	135
TROISIEME PARTIE : LES INSTITUTIONS POLITIQUES.....	141
16. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.....	143
17. LE MINISTRE.....	149
18. LE MINISTRE D'ETAT DANS LES GOUVERNEMENTS AU BENIN : UN TTRE DE « NOBLESSE REPUBLICAINE » POUR UNE « FONCTION » DE PRESEANCE PROTOCOLAIRE.....	155
19. LE CONSEIL DES MINISTRES.....	173
20. LE PARLEMENT.....	181
21. LA COUR CONSTITUTIONNELLE.....	187
22. LA COUR SUPREME.....	193
23. LA HAUTE COUR DE JUSTICE.....	199
24. LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	203
25. LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA).....	211
26. LA PREFECTURE.....	219
27. LA MAIRIE DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION.....	225
QUATRIEME PARTIE : LA DYNAMIQUE INTERETATIQUE ET INTERNATIONALE.....	233
28. LA DIPLOMATIE.....	235
29. LE BENIN ET L'UNION AFRICAINE.....	241
<b>30. LE BENIN ET L'UNION EUROPEENNE.....</b>	<b>247</b>
31. LE BENIN ET LA CEDEAO.....	257
32. LE BENIN ET L'UEMOA.....	265
33. LE BENIN ET LES NATIONS UNIES.....	269
34. LE BENIN ET LES AGENCES DE DEVELOPPEMENT.....	287

## AVANT-PROPOS

L'ignorance est humaine, elle est peut-être citoyenne. C'est ce que nous pouvons retenir de notre regard professionnel de spécialiste des sciences sociales sur la vie politique béninoise. Les principes de l'Etat de droit reposent aussi bien sur des règles juridiquement légitimes mais aussi sur des comportements socialisants des acteurs. En ce sens, la démocratie doit être une culture politique, une culture civique ; en un mot un tremplin de la citoyenneté. C'est justement à ce niveau que la formation de l'acteur capable de mieux accompagner le processus de démocratisation nous paraît perplexe. Car, la démocratie est mal vécue par les acteurs sociaux (gouvernants & citoyens).

Au Bénin, le constat frappant est que nombreux sont les citoyens béninois qui se plaisent à mener des débats publics sans pour autant appréhender les concepts fondamentaux, les trajectoires institutionnelles ou encore les dynamiques politiques dans leur essence. Un fait politique peut faire l'objet d'une discussion controversée mais manquant d'objectivité. Le citoyen n'est pas toujours capable de saisir avec précision le sens réel et profond des principes d'un Etat de droit. De même, le citoyen donne l'impression d'être un "analyste politique", un "juriste", ou encore un "constitutionnaliste". La plupart des citoyens béninois interprète à leur manière, selon leur convenance personnelle et selon des critères de sa table ronde, un fait politique. La subjectivité devient le moteur de la sociologie du fait politique conçue non pas par des savoirs élaborés mais par les rumeurs, la rue, les réseaux sociaux (WhatsApp, twitter, Instagram, etc.). De fait, il y a une certaine ignorance des pratiques citoyennes concourant vers un Etat de droit démocratique qu'il faut relever et tenter de réduire.

En outre, il faut aussi avouer que les mystères du jeu politique ne sont pas si perceptibles. Elles ne sont enseignées ni dans les écoles, ni dans les universités publiques et privées. Il faut sûrement s'inscrire dans une faculté de droit et de science politique ou dans une école d'administration publique pour pouvoir s'instruire dans cette perspective. Réduire la fracture citoyenne est alors une mission pédagogique et andragogique.

Au regard de ces réalités empiriques, le Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), grâce à l'assistance de la Section des Affaires publiques de l'Ambassade des USA près le Bénin a conçu et opérationnalisé le projet "Citoyenneté" dont le présent ouvrage "***La citoyenneté politique au Bénin : le manuel d'instruction civique***" en est un intransigent. **Trente-quatre (34) contributions, vingt-huit (28) auteurs** (universitaires, hommes politiques, cadres techniques, divers professionnels et acteurs de la société civile) ont accepté de rendre concret et possible cet ouvrage. Dans un style pédagogique, simple et adapté au langage commun, ces auteurs ont apporté une contribution significative à l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit au Bénin. On apprendra énormément en lisant ce manuel d'instruction civique.

De l'exploration historique du fait politique et de certains acteurs clés au Bénin, les fonctions politiques, les institutions politiques ainsi que les dynamiques interétatique et internationale ont été déblayés et mis en évidence par les auteurs. Chaque contributeur a utilisé un style d'écriture propre à lui pour rédiger sa fiche technique. La prétention d'avoir épuisé les sujets développés est à écarter de l'objectif poursuivi. Ce manuel n'est pas de la doctrine mais plutôt un ouvrage didactique. Toutefois, les auteurs se sont

inspirés de la doctrine, des travaux de recherche, des enseignements donnés ici et là, de leurs expériences professionnelles pour produire des contributions de qualité.

A vrai dire, c'est l'un des premiers ouvrages qui recense dans une approche holistique, les dimensions institutionnelles possibles du fait politique au Bénin. Démocratiser le savoir afin de permettre au citoyen de disposer d'un savoir démocratique, est la philosophie de ce manuel.

Bonne lecture à toutes et à tous. *Numai bine !*

A la résidence Djèto, ce 08 mars 2018.

**Sèdagban Hygin Faust KAKAI**

## 30. LE BENIN ET L'UNION EUROPEENNE

**Dénis LAWSON**

Docteur en Science politique

Enseignant à l'Université d'Abomey-Calavi

L'analyse de la relation entre le Bénin et l'Union européenne (UE) à travers une approche accessible et non consacrée, ne peut déroger à la fibre sociohistorique et politique entre deux entités qui ont reçu de leurs populations, une souveraine limite pour interagir en leur nom. Le Bénin indépendant est lié à l'Organisation communautaire qu'est l'UE de par son histoire coloniale dont la France est le symbole. Cette histoire reste contemporaine en considérant le poids de la langue française et le financement des projets culturels par l'UE. Mais il faut aussi souligner le rôle que celle-ci joue dans le renforcement institutionnel des structures de l'État et la contribution aux processus électoraux ainsi qu'aux questions d'alternance politique.

*« Le 23 juin 2000, l'UE et 77 pays du groupe ACP ont signé à Cotonou un nouvel accord de coopération pour une durée de 20 ans. Appelé Accord de Cotonou, le nouvel accord de partenariat ACP-UE succède aux conventions de Lomé qui régissaient depuis 1975 la coopération entre l'Europe et les Pays ACP. La coopération ACP-UE remonte au traité de Rome qui a établi la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957. Les esquisses de coopération entre des pays ACP et les États membres de la CEE ont pris forme avec les accords de Yaoundé I (1963-69) et de Yaoundé II (1969-75), Yaoundé étant la ville où les accords ont été signés. Connus sous l'appellation régime d'association, cette coopération a ciblé principalement les pays de l'Afrique francophone. Il est difficile de parler de régime de coopération commerciale à cette époque. La volonté d'aider les nouveaux États indépendants à s'affirmer au plan économique n'a fait l'objet d'aucune disposition juridique concrète. L'adhésion du Royaume-Uni à la CEE en 1973 a conduit à la signature de la première convention de Lomé (Lomé I), entre 46 pays ACP et la CEE comprenant 9 États membres, pour la période 1975-1980 (...) » FRIEDRICH EBERT STIFTUNG/RIFONGA-BENIN, L'Accord de Partenariat Economique ACP-UE: quel sort pour les femmes béninoises, Cotonou, juin 2007.*

Un aperçu historique révèle en effet que c'est en termes d'institutions pouvant être parties à des Accords bilatéraux ou multilatéraux avec des prérogatives de signatures et de ratifications que le Bénin et l'UE ont débuté leur relation au lendemain de l'indépendance du Bénin (1960). Leur partenariat portait alors sur le financement de projets sous Fonds européen de Développement (FED). Ce cadre changera plus tard pour élargir les domaines de partenariat vers un renforcement à travers l'Accord de Cotonou en 2000<sup>291</sup>.

---

<sup>291</sup> Accord de Cotonou, nouvel accord de coopération sur 20 années, signé le 23 juin 2000 révisé en 2005 et 2010, entre l'Europe et les pays (77+2) ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), à Cotonou capitale économique du Bénin, est ratifié en avril 2003 (Secrétariat ACP, 2003. « L'Accord de Cotonou. Manuel à l'usage des acteurs non étatiques », ISBN : 90 808 3373 8 (D/2003/10076/3).

L'UE, une institution européenne à des attributions souvent perceptibles à travers le travail de sa Commission, dont la délégation au Bénin exerce des prérogatives données avec un ensemble de pouvoirs qui transparaissent dans un partenariat vieux de plus d'un demi-siècle.

### **I-L'UNION EUROPEENNE<sup>292</sup>, UNE INSTITUTION EUROPEENNE : DE LA CECA<sup>293</sup> AU BREXIT<sup>294</sup>**

L'UE, une institution européenne est avant tout un processus historique qui a vu à la fin de la Seconde Guerre mondiale, une anticipation à tout nouveau conflit majeur désintégrant pour le continent. L'idée est de créer de lien tout d'abord économique puis politique sous la forme de regroupement de nations souveraines partageant les mêmes valeurs – démocratie unioniste, liberté, paix, droits humains, etc.

La guerre froide et la logique des blocs vont renforcer, face au danger (communiste) venant de l'Est de l'Europe, l'idée plus que jamais de lien tout au moins à l'Ouest, l'extension vers l'Est finissant plus tard par advenir. La nécessité de l'Union ira ainsi au-delà de la CECA, pour en 1957 donner naissance à la Communauté économique européenne (CEE) à travers le Traité de Rome instituant un marché commun. Celui-ci profitant de l'euphorie économique en Europe dès le début des années 1960. La CEE va alors s'ouvrir au Danemark, à l'Irlande, et au Royaume-Uni le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Les années 1970 verront également le début de la construction politique de l'Union à travers la première élection au suffrage universel direct des députés au parlement européen.

---

<sup>292</sup> Pour une documentation audio et visuelle du processus d'intégration de l'UE, comme une institution européenne voir : <http://ec.europa.eu/avservices/focus/index.cfm?focucid=1606&sitelang=fr> ; pour les symboles de l'institution européenne, voir : [https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols_fr) ; pour le budget de l'institution et comment il est financé, voir : [https://europa.eu/european-union/about-eu/money\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/money_fr) ; de façon générale sur l'UE, voir : [https://europa.eu/european-union/about-eu\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu_fr).

<sup>293</sup> Communauté européenne de l'acier et du charbon (avec la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg), créée sous le traité du 18 avril 1951 signé à Paris.

<sup>294</sup> BR pour British ou Royaume-Uni et EXIT pour la sortie, désigne le retrait du Royaume-Uni de l'UE après le vote des citoyens du Royaume en 2016.

28 pays du continent européen	Année d'adhésion à l'UE
Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas	1952
Danemark, Irlande, Royaume-Uni <sup>295</sup>	1973
Grèce	1981
Espagne, Portugal	1986
Autriche, Finlande, Suède	1995
Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie	2004
Bulgarie, Roumanie	2007
Croatie	2013

Le début des années 1980 coïncide avec l'entrée de trois nouveaux membres (Grèce, Espagne, Portugal) qui élargissent davantage la vision d'un marché commun européen. La chute du Mur de Berlin et le triomphe de la démocratie libérale accélèrent l'institution d'une Europe sans frontières avec un marché unique qui à partir de 1993 énonce la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. En présence d'États-nations toujours aussi fortes et de la délimitation des souverainetés, les libertés d'aller et venir sont entérinées par Schengen<sup>296</sup> du nom de l'Accord qui bientôt délimitera un espace de circulation du même nom.

*« Actuellement, l'espace Schengen est composé de 26 pays européens [plus de 400 millions de citoyens] (dont 22 sont des États membres de l'UE): la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse »<sup>297</sup>.*

Les années 2000 marquent un tournant à la fois positif – naissance de l'Euro, la monnaie unique – mais aussi négatif car l'attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis réintroduit la question des frontières et le retour des réflexes nationalistes qui avaient enfermé et introverti en Europe jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et la libération du continent en 1945.

<sup>295</sup> Il a entamé une longue course contre la montre pour rendre officiel son retrait de l'Union voté en 2016, avec bien sûr les questions épineuses des citoyens européens au Royaume-Uni, des anglais en Europe, des frontières irlandaises ou encore de l'Écosse qui avait voté contre le retrait. De façon virtuelle l'Union est pour le moment à 27.

<sup>296</sup> Signé le 14 juin 1985 et entrera en vigueur le 26 mars 1995.

<sup>297</sup> [https://eas.europa.eu/sites/eas/files/schengen\\_brochure\\_dr3111126\\_fr.pdf](https://eas.europa.eu/sites/eas/files/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf), consulté le 06 mai 2018

- Les compétences et attributions exclusives à l'Union pour poser des actes juridiques en ce qui concerne : l'union douanière ; la politique monétaire ; les règles de concurrence ; etc.
- Les compétences attribuées de façon partagée pour ce qui est du marché intérieur ; de la politique sociale ; de l'environnement ; etc.
- Les attributions pour lesquelles les États membres demeurent compétents : La protection et l'amélioration de la santé humaine ; l'industrie, la culture et le tourisme ; la protection civile ; etc.

### III- LA COMMISSION EUROPEENNE<sup>302</sup>

La Commission de l'Union a la double identité exécutive et administrative. Elle réunit 28 commissaires représentant les 28 membres de l'UE. Les commissaires ont sous leur responsabilité des directions générales. La Commission légifère avec un monopole et des pouvoirs juridiques en matière de concurrence, de commerce extérieur, etc. L'article 17 du Traité de l'Union lui confère sa base juridique. Elle assure la présidence des comités en charge de l'application du droit de l'Union.

Les membres de la Commission exercent leur fonction de façon indépendante dans le respect du droit et de l'intérêt des citoyens de l'UE. Ils sont liés par leur mandat et ne peuvent prétendre à une autre activité rémunérée. À la demande du Conseil ou de la Commission un de ses membres peut être démis par la Cour de justice de l'Union. L'ensemble des membres et le Président de la Commission sont responsables devant le Parlement européen. Le Président a en charge l'organisation interne dont les membres travaillent sous sa direction. La Commission a un Secrétariat général composé des différentes directions générales. Elle a le pouvoir de l'initiative des normes communautaires, du budget, des relations avec les pays tiers, des recommandations et des avis sur les questions : monétaire, sécuritaire et de politiques étrangères. Son Président actuel est Jean-Claude Juncker et est à la tête du Collège des Commissaires de 2014 à 2019<sup>303</sup>.

### IV- DE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE ET DE SES POUVOIRS<sup>304</sup> AU BENIN<sup>305</sup>

Elle est l'interlocutrice de l'Union au Bénin et à ce titre défend ses intérêts et ses valeurs dans les limites des règles de l'État béninois et de l'UE. Son rôle est de promouvoir dans le respect de la vision de l'Union, les relations bilatérales autour des questions : de paix, de politique, d'économie, de commerce et de coopération. Elle gère dans ce sens l'aide de l'UE au Bénin.

*« L'UE est au Bénin l'un des principaux partenaires dans les secteurs de la gouvernance, la décentralisation, la justice, la réforme des finances publiques, le développement du secteur privé, l'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique et la société civile. En complément du FED, le budget général de l'UE fournit également des appuis via des programmes et lignes budgétaires « thématiques », par*

<sup>302</sup> Voir : Antoine Daratos, *L'Union Européenne présentation générale*, Lire et Écrire Communauté française, novembre 2015, sur : [www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

<sup>303</sup> Pour la liste des autres membres du Collège, voir : [http://ec.europa.eu/commission/2014-2019\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/2014-2019_fr)

<sup>304</sup> Voir le Programme Incitatif National Union Européenne Bénin 2014-2020, sur : [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/pin-benin-version-finale\\_cn.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/pin-benin-version-finale_cn.pdf)

<sup>305</sup> Voir : [https://eeas.europa.eu/delegations/benin\\_fr](https://eeas.europa.eu/delegations/benin_fr)

*exemple pour appuyer les acteurs non étatiques dans des domaines tels que les droits de l'homme ou l'accès à l'eau potable.», Plaquette, idem.*

L'Accord de Cotonou – révisé en 2005 et 2010, respectivement au Luxembourg et à Ouagadougou – en dehors des règles du partenariat elles-mêmes soumises aux différents traités de l'UE, définit les pouvoirs et les conditions de suivi par la délégation du Cadre financier pluriannuel dont le dernier couvre la période 2014-2020.

*La Délégation de l'UE à Cotonou est dirigée par l'Ambassadeur Josep Coll, Chef de Délégation. Les activités de la Délégation sont organisées autour des axes « Politique, Presse et Information », « Gouvernance et Economie », « Développement et Agriculture durables », « Finances et Contrats », avec l'appui d'une section « Administration », Plaquette d'information sur site officiel, Idem.*

Dans le contexte international actuel, symbole des tensions qui resurgissent en Europe au sujet des frontières et au regard du partenariat ACP-UE, la délégation de l'Union a la lourde tâche de rassurer le Bénin dans sa mission de garant du respect des normes liant l'UE et le Bénin. Au-delà, elle doit veiller à l'absence d'abus du pouvoir de l'Union en restant un partenaire. Les prérogatives de la délégation au Bénin ont aujourd'hui la particularité, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, d'intégrer les actions des acteurs parties États aux Traités de l'Union et qui sont présents sur le territoire national du Bénin dans le cadre d'autres partenariats bilatéraux. Une démarche de pouvoirs harmonisant les interventions dans plusieurs domaines comme ceux de la gouvernance politique, les questions militaires où le Bénin a des accords de coopération avec la France et la Belgique qui sont membres de l'Union.

## **V- L'UNION EUROPEENNE PARTENAIRE<sup>306</sup> : UN ACCORD, UNE ENTITE – ACP –, ET LE BENIN PARTIE POUR DES IMPLICATIONS PRESQUE BILATERALES**

Vieille de plus d'un demi-siècle, le partenariat entre le Bénin et l'UE est riche d'actions très positives comme les Bourses Erasmus facilitant les mobilités d'étudiants dans l'Union, les expériences d'échanges et de partage, le financement des activités en faveur de la bonne gouvernance, etc. Ce partenariat s'inscrit dans celui plus global que l'UE a avec les pays d'Afrique à qui les dirigeants de l'Union ont réaffirmé leur soutien au développement au Sommet Afrique-UE de novembre 2017.

L'appui reçu par le Bénin dans le cadre de ce partenariat s'élève pour la période couverte par le Programme Incitatif National, à 244 milliards de FCFA l'équivalent de 372 millions d'Euros. Le soutien à la bonne gouvernance pour le développement absorbe pour une grande part les subventions. Il représente à lui seul, 184 millions d'Euros. Ce qui témoigne de l'intérêt de l'Union et de sa délégation au Bénin, pour les questions touchant l'amélioration du processus de gestion publique, la stabilité sociopolitique gage de tout développement.

L'offre de partenariat entre le Bénin et l'UE s'inscrit ainsi dans un espace systémique au cœur duquel se développe une relation interactive à portée dans la zone d'application avec pour mesure la responsabilité des membres parties. Sous la forme d'un Accord –

---

<sup>306</sup> Pour ce que représentent les chiffres du partenariat depuis le premier Fonds d'euro péen de développement jusqu'en 2020, voir : <https://www.facebook.com/EUbenin>

*L'Accord de Cotonou, signé à Cotonou le 23 juin 2000, Révisé à Luxembourg le 25 juin 2005, puis à Ouagadougou le 22 juin 2010, avec un cadre financier pluriannuel 2014-2020 – le Bénin pays membre ACP entretient une relation d'échanges avec l'UE. Des Conventions de Yaoundé : 1963, 1969 ; de Lomé : 1975, 1979, 1984, 1990, 1995 ; à Cotonou il est question que la relation entre l'UE et les Pays ACP soit fondée sur trois socles : la coopération au développement, le dialogue politique, la coopération économique et commerciale, le tout sous fond de lutte contre la pauvreté, la construction d'États démocratiques et des échanges économiques et commerciaux favorisant les différentes parties aux Conventions et APE (Accords de Partenariats Économiques).*

À l'horizon 2020, plus précisément le 29 février, l'Accord de Cotonou arrivera à sa fin et avec la mise en œuvre d'un nouveau processus soit de prolongation ou de renégociation pour faire face aux nouveaux défis qui n'oublieront pas d'inclure les questions sécuritaires et de fait, la lutte contre le terrorisme environnemental, après les différentes COP<sup>307</sup> sur la maîtrise du réchauffement climatique.

*« La Communauté et ses États membres, d'une part, et les États ACP, d'autre part, ci-après dénommés « parties », concluent le présent accord en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP, de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique. Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.» (Titre I, Objectifs Principes et Acteurs, Chapitre 1, objectifs et principes, Article 1 : objectifs du partenariat, Accord de Cotonou, *op. cit.*, p.17.*

L'objectif pour le Bénin et l'UE de travailler en partant des trois socles, c'est de permettre aux pays membres de l'Union de lutter contre la pauvreté dans un cadre démocratique stable préservant les acquis de la Conférence nationale, mais aussi et surtout de favoriser l'accès à un marché béninois de l'exportation avec comme finalité l'entrer de devises étrangères. Le socle du dialogue politique – institué par l'Article 8, Accord de Cotonou – se matérialise au Bénin par le financement et la supervision des différentes élections béninoises par des observateurs de l'Union et une société civile plus renforcée qui contribue efficacement au renforcement de la paix et des transitions politiques. L'UE contribue ainsi à une bonne gouvernance – concept transversal au cœur du travail de la délégation de l'UE au Bénin à travers ses actions – à l'assise d'un dialogue politique transparent et efficiente entre les activistes citoyens, les acteurs économiques et sociaux du secteur privé et les différents gouvernements du Bénin (Articles 6 et 8, de l'Accord).

Toutefois, des efforts restent à faire pour impliquer réellement et pleinement les acteurs non étatiques dans le processus de contrôle de l'action publique au Bénin. En effet, l'Accord ne prévoit pas de façon explicite, un cadre d'intégration transversal – et non ponctuel – de la société civile depuis la planification à la mise en place du dialogue politique. Malgré leur rôle majeur on a souvent l'impression que ce sont les gouvernements successifs du Bénin qui mènent la danse avec leur mise en scène

---

<sup>307</sup> Conférences Of Parties ou Conférences des Etats signataires de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

sporadique surtout à l'approche des élections. Il serait donc important qu'à l'horizon 2020, des amendements soient intégrés avec des mécanismes clairs pour l'action et la participation de la société civile des pays ACP.

Le troisième socle sur lequel repose le partenariat entre l'UE et le Bénin induit l'établissement à la suite de Cotonou, des « préférences tarifaires non réciproques [sous Lomé] », des APE introduisant de fait la réciprocité. Celle-ci suppose la création de zones de libre-échanges dans lesquelles le Bénin et les autres pays ACP sont membres. Les APE suppriment ainsi et réduisent les droits de douanes sur les biens et non sur les services. De plus, au lieu de zones de libre-échanges prévus par les APE, nous assistons à l'implémentation d'accords intérimaires et dans certains cas des accords bilatéraux. La CEDEAO et la région Ouest africaine dont le Bénin faisant partie ont « signé avec l'UE, un APE régional complet non paraphé par la Mauritanie, la Gambie et le Nigéria. Face à leur blocage, la Côte-d'Ivoire et le Ghana ont ratifié [parallèlement] des APE avec l'UE en août 2016 »<sup>308</sup>. Les APE apparaissent comme une corde sensible qui fige les approches pour ou contre<sup>309</sup>.

## **VI- NATURE ET PORTEE DE L'APE ENTRE L'UE ET LES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, LA CEDEAO, L'UEMOA**

*L'APE contient « ...des dispositions sur le commerce des marchandises, la facilitation douanière et commerciale, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'agriculture et la pêche... des engagements en matière d'intégration régionale, les Etats de l'Afrique de l'Ouest s'engageant à s'appliquer réciproquement le traitement préférentiel accordé à l'Union européenne dans le cadre de cet Accord... la poursuite, au niveau régional, des négociations sur l'investissement, les services, la propriété intellectuelle et l'innovation, les paiements courants et les mouvements de capitaux, la protection des données à caractère personnel, la concurrence, la protection des consommateurs, le développement durable et les marchés publics... » (APE, op. cit)*

En effet, si les États ACP sont toujours dans l'optique d'un renforcement du partenariat, c'est du côté de la société civile solidaire que viennent les inquiétudes quant à maintenir les termes des échanges dans leur état actuel. Le secteur de l'agriculture vient en tête et le déséquilibre qui est créé entre paysans des pays ACP et ceux d'Europe constitue une préoccupation majeure. La société civile est d'avis que la situation des termes de l'échange garde les paysans dans la pauvreté. Pour preuve, un pays comme le Bénin est toujours considéré comme un PMA (Pays Moins Avancé) avec la majorité de sa population sous le seuil de pauvreté. Il produit des matières premières mais peine à les vendre à des prix décentés dans l'Union. La croissance tarde à venir et le financement sous-programme Incitatif National 2014-2020, UE-Bénin, impose des engagements<sup>310</sup> qui « conditionnent » son déploiement, mais ceux-ci ont

---

<sup>308</sup> Voir l'ensemble de la carte des APE avec la zone Afrique, sur : [www.afdi-opa.org](http://www.afdi-opa.org) ; Accord de partenariat économique (APE) entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et l'UEMOA, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014PC0576&from=EN>

<sup>309</sup> Voir Doriane Henry Frahan, « Quel avenir pour l'Accord de Cotonou ? », *Entraide et Solidarité*, Mars 2017 ; et <https://grdr.org/IMG/pdf/rapport-ape-version-finale.pdf> : *les principaux points de divergence entre les pays ACP et l'UE*.

<sup>310</sup> Quelques exemples tirés du Programme Incitatif National 2014-2020, Bénin-UE : le gouvernement béninois du point de vue politique doit fournir « une nouvelle stratégie de

comme le même parfum que les politiques d'aides au développement – qui alimentent la corruption et la mauvaise gouvernance – apportées au pays depuis son indépendance. La différence, ou l'effet exacerbant l'odeur du parfum, c'est le contexte dans lequel il se fait sentir : celui de la mondialisation ; de la concurrence ; du libéralisme, d'un marché financier volatile avec des spéculations qui n'ont de limite que l'ingéniosité des courtiers en bourse.

Une situation de départ assez discriminante, pour le Bénin et l'Afrique, illustrée par le retard pris dans la marche vers la mondialisation. Du contexte et de son effet, une double interrogation s'impose et se formule en termes de : *quelle est la chance pour un producteur béninois de vendre son coton sur le marché de l'espace UE à un prix décent ; et est-ce que les conditions de l'échange sur le marché du coton sont favorables au producteur béninois ?* Au-delà bien évidemment d'une balance commerciale déficitaire, ce contexte peu avantageux autorise la Chine à inonder le marché béninois de produits de synthèse. La Chine avec sa présence au Bénin est ainsi devenue un partenaire de fait par sa facilité à investir dans la culture et à assurer la fourniture de produits accessibles à tous même si la qualité de ses produits relève d'un autre débat.

*« L'accès aux marchés mondiaux pour [les pays ACP] est de plus en plus contraignant et l'on constate un effritement des préférences tarifaires qui leur étaient accordées sur les marchés mondiaux alors qu'ils demeurent tributaires des ressources provenant des exportations de produits primaires pour l'essentiel [et qu'ensuite ils vont devoir acheter les Blue Jeans dispendieux Made In France fabriqués avec du coton qu'ils ont vendu à perte dans le cadre des APE] »<sup>311</sup>.*

*« L'Europe est le premier partenaire commercial du Bénin. Il en importe des produits alimentaires, des équipements, des tissus, etc. Or le Bénin exporte seulement du coton, des tourteaux de coton, des crevettes, de l'ananas, des noix de cajou. Ces produits sont souvent confrontés aux problèmes de normes phytosanitaires et autres, et ont donc des difficultés à être acceptés dans l'UE. Ils sont même souvent rejetés. »<sup>312</sup>*

### Points clés

On pourrait dire au regard des termes des échanges Bénin-UE que l'idéal d'un partenariat résiderait dans une réciprocité égale ou tout au moins dans une asymétrie

---

croissance et de la réduction de la pauvreté » à l'horizon 2020 qui doit dépasser les projections qui étaient fixés pour 2015 ; il doit à la suite de la bonne gouvernance et de contrôle des dépenses publiques, assurer un « meilleur fonctionnement du cadre institutionnel » de tous les secteurs (social, agricole, économique, services, etc.)

<sup>311</sup> RIFONGA-Bénin, *L'Accord de partenariat économique ACP-UE : Quel sort pour les femmes béninoises ?*, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, Cotonou, juin 2007, p. 15. La question posée dans cette publication de 2007, reste encore d'actualité. En effet, la femme béninoise souffre toujours de la double vulnérabilité (femme – et pauvre), en dehors d'avoir – pour ce qui est du domaine agricole – , des difficultés d'accès au foncier pour produire ne serait-ce que pour sa propre consommation à travers des espaces communautaires nécessaires à la sécurité alimentaire. En attendant de produire pour aller vendre dans l'espace APE, UE-Bénin. Lire également, Epiphane Adjovi, « Accords de Partenariat Economique et pauvreté au Bénin : une analyse à l'aide d'un MEGC selon le principe de micro simulation », *Research Network General Meeting*, Addis Ababa, Ethiopie, juin 18-22.

<sup>312</sup> *Op. cit.*, p. 18.

qui ne force pas l'unilatéralisme. Si on peut considérer que le partenariat UE-Bénin est fonctionnel, deux questions demeurent néanmoins :

- ✓ *L'UE est-elle un partenaire de développement pour le Bénin ou un partenaire commercial avec les règles qui s'appliquent à ces deux types de partenariats ?*
- ✓ *Comment peut-on être dans une logique de développement à travers les deux premiers socles que sont (la coopération et le dialogue politique), puis ensuite avancer comme principe la commercialisation (avec des règles de concurrence) alors même que le partenaire du Sud qu'est le Bénin reste un PMA ?*

À ces deux questions s'ajoutent les nouveaux défis de consolidation des frontières propres de l'Union et la survie des démocraties qui souffrent en son sein du retour des extrêmes. De plus, les engagements liés aux socles doivent prendre en compte le poids de la dette du Bénin qui doit lui renforcer le contrôle de ses actions publiques. Celles-ci doivent ainsi être libérées des pressions d'États membres qui ont encore des intérêts au sein de l'Afrique. L'équilibre instable, instauré par les APE et ses pôles de pauvreté auxquels les ACP doivent faire face, continuera de rimer si rien n'est fait, avec les drames des *New Boat People* en Méditerranée. Au-delà, le risque d'implosion – surtout politique – de l'Union et les tentatives de reprise des compétences exclusives par ses États membres fragiliseront le cadre du partenariat avec les ACP en termes de circulation comme d'influence des politiques intérieures des États ACP qui en retour n'ont pas de pouvoir d'influence réciproque.